Membre du Comité Directeur, c’est quoi ?

écrit par Webmestre AJEC | 29 novembre 2016



Membre du Comité Directeur est une fonction élective avec un mandat de 4 ans. Selon les statuts le Comité Directeur doit être composé de 9 à 13 membres. Le Comité Directeur fraîchement élu doit élire lui-même les membres du bureau exécutif, président, secrétaire, trésorier, vice-présidents et directeur des tournois. Le président et le comité directeur sont les deux principaux centres de décision dans ce genre d’association.

Il ne faut pas confondre la fonction « membre du CD » avec la fonction « responsable » Responsable ,par ex Directeur de la Coupe de France, est une fonction nominative. Les responsables sont nommés par le président et doivent lui rendre compte de leur activité.

De tout cela il résulte 3 situations possibles :

-Etre membre du CD et avoir une fonction responsable

-Etre membre du CD sans fonction responsable

-Avoir une fonction responsable sans être membre du CD.

Qu’attend t’on plus particulièrement d’un membre du CD ?

-Assister aux assemblées générales dans la mesure du possible.

-participer aux discussions et aux votes sur la liste de diffusion web.

-contrôler les actions du bureau exécutif et surtout faire des propositions,

apporter de nouvelles idées, sans oublier de faire remonter les idées, demandes ou remarques reçues des adhérents, par exemple à l’occasion d’une discussion pendant une partie jouée.

-participer à des actions ponctuelles en fonction de ses compétences et disponibilités, par ex : recevoir les réponses des adhérents lors d’une consultation ponctuelle sur un sujet particulier, organiser une AG…

C’est une tâche somme toute raisonnable. Celle de certains responsables est bien plus conséquente.

Michel Lecroq